

Conditions générales et particulières d'utilisation du Pack Expert

Conditions générales du service d'Accès au réseau Internet de NordNet

Pack expert

Version à jour (le 29 mars 2004)

NordNet est une société spécialisée dans le domaine de l'Internet (enregistrement de noms de domaine, fourniture de liaisons louées, accès au Réseau Internet, référencement, hébergement de sites et de machines).

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles NordNet met à disposition de ses Clients et exécute son Service d'accès à Internet, par ADSL, ainsi que les prestations annexes associées à ce Service.

Ces dispositions s'appliquent à l'offre Pack Expert proposée par NordNet, quel que soit son canal de vente.

Elles sont complétées par les dispositions des Conditions spécifiques des offres décrites sur le Formulaire d'abonnement. En cas de conflit, les Conditions spécifiques prévaudront sur les Conditions générales

Le Client s'engage à prendre connaissance des présentes Conditions Générales, y compris les éventuelles Annexes, et à soumettre à NordNet toute question qu'il se poserait.

Les présentes Conditions Générales et les Conditions spécifiques prévalent sur toutes conditions générales, particulières ou, tout autre document que le Client aurait pu transmettre à NordNet.

Le bénéfice de la commande est personnel, le Client ne peut le céder sans l'accord écrit et préalable de NordNet.

Le Client atteste être une personne majeure et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du Contrat.

Le Client s'engage à fournir à NordNet des informations actuelles, complètes, exactes et, à maintenir ses coordonnées à jour.

Toute modification de coordonnées devra, par conséquent, être notifiée à NordNet, notamment, en cas de changement d'adresse ou éventuellement de références bancaires, si le Client a choisi le prélèvement automatique comme modalité de paiement. A défaut, NordNet se réserve le droit de résilier le Contrat.

A ce titre, il est rappelé que NordNet est tenu de par la loi de détenir et de conserver, dans les conditions fixées par la réglementation, les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la création d'un contenu.

Article 1- Définitions

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le Contrat ou, dans tout autre document émanant de NordNet relatif à l'objet du Contrat :

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line, ligne numérique asymétrique d'abonné, permettant d'avoir un accès haut débit au Réseau Internet, le débit en download (ou débit descendant : transfert d'informations vers le poste du client) étant plus important que le débit en upload (ou débit montant : transfert d'informations à partir du poste du client).

Client : personne physique ou morale s'étant identifiée et inscrite au service d'accès à Internet, offert par NordNet. L'inscription se fait par la signature d'un Formulaire d'abonnement par le Client.

Courriel : Courrier électronique autrement appelé " e-mail ", " mail " ou " mél ".

Contrat : les présentes Conditions Générales et toute condition spécifique visée sur le Formulaire d'abonnement.

Identifiant : terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe, permettant au Client de s'identifier et de se connecter au service d'accès à Internet. Les Identifiants comprennent l'identifiant de connexion, le mot de passe de connexion, l'adresse de messagerie, le mot de passe de messagerie ainsi que le numéro d'utilisateur.

Internet : réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

Kit de connexion : CD-Rom d'installation, contenant divers logiciels, permettant la connexion Internet sur le(s) micro-ordinateur(s) du Client.

NordNet : société qui fournit le service d'accès à Internet ainsi que les prestations complémentaires proposées par NordNet et éventuellement choisies par le Client.

Pack Expert : il s'agit d'un ensemble composé de plusieurs éléments permettant le raccordement au réseau ADSL et la mise en œuvre du service NordNet ADSL sur plusieurs micro-ordinateurs reliés en réseau.

Service d'accès à Internet : service fourni par NordNet, permettant au Client de se connecter au réseau Internet, de communiquer par un système de messagerie électronique, de disposer d'un espace disque pour le stockage de ses pages professionnelles, de télécharger des fichiers et logiciels, etc.

Service NordNet ADSL : service d'accès à Internet fourni par NordNet sur certaines Zones géographiques exclusivement via un réseau de type ADSL, avec abonnement.

Site NordNet : serveur Internet de la société NordNet accueillant le Client lors de sa connexion à Internet.

Zone géographique : zone au sein de laquelle le service est rendu disponible en fonction des adaptations techniques du réseau et de la configuration technique.

Article 2 - Objet

Le Contrat a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part NordNet fournit au Client un accès ADSL de très haut débit au réseau Internet ainsi que des services associés et, d'autre part le Client accède et utilise ces services.

Les offres NordNet sont valables pendant au moins trois (3) jours après leur première publication sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.fr>) et resteront valables tant qu'elles y seront présentes, à moins qu'une durée spécifique ne soit précisée sur le site dans le descriptif de l'offre.

Toute connexion au service est subordonnée au respect du Contrat.

La signature du " Formulaire d'abonnement " entraîne l'acceptation de l'ensemble des Conditions Générales et spécifiques.

Article 3 - Modification d'une formule d'abonnement

Article 3.1 - Modification par NordNet

Dans l'hypothèse où NordNet considère qu'une formule d'abonnement n'est plus viable ou justifiée, NordNet se réserve le droit de supprimer à tout moment une formule d'abonnement. Pour ce faire, il devra avertir le Client par Courriel à l'une des adresses fournies au Client. NordNet proposera une ou plusieurs formules de remplacement. Le Client pourra souscrire une nouvelle formule dans le délai de deux (2) mois à compter de la notification reçue par Courriel. Les conditions de la nouvelle formule (prix, caractéristiques, ...) s'appliqueront dès l'acceptation par Courriel de celle-ci.

A défaut d'acceptation d'une nouvelle formule, l'abonnement pourra être résilié par NordNet, par un nouveau Courriel, à l'expiration du délai de deux (2) mois à compter de la notification. Cette résiliation prendra effet à la fin du mois civil en cours au jour de l'envoi de ce dernier Courriel.

Le Client sera remboursé de toute somme couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation. Ce remboursement sera calculé prorata temporis.

En cas de souscription d'une nouvelle formule remplaçant la formule supprimée, cette somme sera déduite de la somme due au titre de la nouvelle formule.

Article 3.2 - Modification à l'initiative du Client

Article 3.2.1 - Modification technique

Le Client peut demander, par Courriel ou par téléphone, les modifications techniques suivantes du Contrat :

- souscription ou retrait de prestations complémentaires proposées par NordNet. Le cas échéant, l'absence de réponse de NordNet pendant un délai de quinze (15) jours équivaut à un agrément ;
- souscription d'un abonnement aux services de la gamme Exigence de NordNet.

L'abonnement aux services de la gamme exigence devra obligatoirement être constaté par la signature du Contrat y afférent.

Article 3.2.2 - Changement d'adresse

En cas de changement d'adresse du Client, et sous réserve des dispositions spécifiques applicables, le Client pourra conserver son abonnement mais NordNet lui facturera les frais de mise en service de la nouvelle connexion.

Article 4 - Accès au service - Maintenance - Réclamations

L'accès au service est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure tel que visé à l'article " Cas de force majeure " ou en raison d'une opération de maintenance, telle que visée ci-dessous

Article 4.1 - Conditions d'accès

L'accès au service se fait au moyen d'un modem fourni selon les configurations décrites en ligne sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.fr>).

Le Pack expert comprend au choix du Client un modem de type USB ou Ethernet. Le Client doit en informer NordNet lors de la commande.

Ce droit est ouvert sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'accès au service est subordonné à la localisation du Client dans la Zone géographique et à la compatibilité technique du modem avec la Zone géographique. La compatibilité technique du modem avec les caractéristiques techniques de la Zone géographique s'apprécie au jour de la conclusion du Contrat et en fonction des informations fournies par le Client.
- L'accès au service nécessite la compatibilité du modem avec le(s) micro-ordinateur(s) et/ou le routeur du Client. Le Client s'engage à vérifier auprès de l'assistance technique la compatibilité de ces éléments avec le service offert par NordNet.
- L'accès au service n'est possible qu'à partir de la ligne téléphonique déclarée par le Client dans le Formulaire d'abonnement. Le Client est informé de la nécessité de disposer et de maintenir en service la ligne téléphonique déclarée sur le Formulaire d'abonnement et d'un contrat d'abonnement au service téléphonique souscrit auprès de France Telecom. En cas de modification de numéro, il devra en avertir au préalable NordNet.
- L'accès au service est possible à la date de réception par le Client des éléments personnels d'identification, à savoir : identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, adresse de messagerie, mot de passe de messagerie ainsi que le numéro d'utilisateur et de l'installation des équipements nécessaires au service ADSL par le fournisseur du réseau ou le Client.

Le(s) micro-ordinateur(s) et/ou le routeur du Client doit répondre aux caractéristiques visées sur le Formulaire d'abonnement.

NordNet n'est en tout état de cause soumise qu'à une obligation de moyens compte tenu de la nature de la technologie employée. NordNet se réserve en tout état de cause la possibilité, y compris sur des zones ouvertes au service, de ne pas donner suite ou de décaler la mise à disposition du service si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour le Client ou les Clients déjà raccordés.

NordNet en informera le Client dans les quinze (15) jours suivant sa commande qui pourra, si ce délai excède huit (8) semaines, procéder à l'annulation de sa demande d'abonnement.

Le Client est responsable de l'installation des équipements de terminaison nécessaires au bon fonctionnement du service tels que modem, cordons, filtre, etc..., selon les spécifications fournies par NordNet, à moins qu'il n'ait opté pour l'Option " Installation sur site ".

Le Client doit utiliser les logiciels de connexion fournis par NordNet dans le kit de connexion ou le Pack Expert ou, à défaut des logiciels compatibles avec les logiciels de connexion précités.

Toute connexion au service ADSL pourra être interrompue au bout de sept (7) jours.

Article 4.2 - Maintenance

NordNet peut être amené à interrompre le service ou une partie du service pour des raisons de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service et des matériels. Le Client sera prévenu dans la mesure du possible au minimum trois (3) jours à l'avance par Courriel.

NordNet s'engage également à assurer, sans supplément de prix pour le client, la maintenance évolutive des matériels et logiciels, afin de conserver un niveau équivalent entre lesdits matériels et logiciels et, l'état de la technique.

NordNet est donc en droit de modifier les services auxquels le Client a souscrit ou de remplacer lesdits matériels compte-tenu des évolutions de la technologie, dès lors que ces modifications et changements ne remettent pas en cause les fonctionnalités desdits services et matériels et n'entraînent pas d'augmentation du prix de l'abonnement du Client.

Le Client aura alors la possibilité de mentionner, par Courriel à NordNet, les caractéristiques auxquelles il subordonne son engagement.

Sauf exception expressément prévue par NordNet au Contrat, ces interruptions, quelles qu'elles soient, n'ouvriront droit à aucune indemnité.

Article 4.3 - Assistance - Réclamations

Article 4.3.1 - Assistance téléphonique

NordNet met à la disposition du Client un service d'accueil téléphonique du lundi au samedi pendant les heures ouvrées précisées sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.fr>).

Ce service sera facturé au Client selon le tarif audiotel de France Telecom en vigueur.

Ce service est exclusivement réservé à l'assistance technique et commerciale, et en particulier, à la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre de la connexion du Client au service d'accès, à l'exclusion de tous les problèmes liés à tout matériel bureautique.

Les conversations téléphoniques entre le Client d'une part, et les personnes assurant l'assistance technique ou commerciale de NordNet d'autre part, pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les informations enregistrées ne seront pas conservées au-delà d'un délai de soixante (60) jours ni utilisées dans une finalité différente de celle indiquée ci-dessus.

Par ailleurs, NordNet met à la disposition du Client, une assistance gratuite par Courriel.

Article 4.3.2 - Réclamations

Sauf dérogation prévue dans le Contrat, toute réclamation doit être formulée par écrit et transmise à la société NordNet soit par Courriel, rubrique " Contactez-nous " sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.fr>), soit par écrit à l'adresse indiquée ci-après à l'article " Dispositions diverses ".

Article 5 - Mise en service de la connexion

Le service est offert à partir du(des) micro-ordinateur(s) et/ou du routeur du Client connecté à un réseau de télécommunications compatible avec le service d'accès à Internet. Le(s) micro-ordinateur(s) et/ou le routeur du Client doit répondre à la configuration minimale visée sur le Formulaire d'abonnement.

L'accès au service n'est possible qu'à partir de la ligne téléphonique déclarée par le Client dans le formulaire d'abonnement.

Les protocoles de communication utilisés sont ceux en usage sur Internet.

Le Client peut, soit utiliser les logiciels de connexion et de navigation fournis par NordNet dans le " kit d'installation NordNet ", soit utiliser des logiciels compatibles. Les informations à ce sujet sont présentes sur le site de NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.fr>)

L'utilisation de logiciels fournis par NordNet implique l'acceptation des conditions de licence d'utilisation qui accompagnent le kit de connexion de NordNet. A ce titre, le Client s'engage à respecter les modalités d'utilisation décrites dans le kit de connexion.

L'accès au service est possible à la date de réception par le Client de ses éléments personnels d'identification, à savoir : l'identifiant de connexion, l'identifiant de messagerie et, l'adresse de messagerie.

Article 6 - Utilisation des codes confidentiels et identifiants d'accès au Service - Précautions d'usages spécifiques à l'ADSL

Article 6.1 - Utilisation des codes confidentiels et identifiants d'accès au Service

Tous les éléments permettant au Client de s'identifier et de se connecter au Service d'accès à Internet de NordNet sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à conserver secrets les éléments constitutifs de son identifiant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un des éléments d'identification du Client, celui-ci doit en informer NordNet dans les meilleurs délais.

Dès qu'elle en aura connaissance, NordNet fera l'annulation desdits éléments pendant les heures ouvrées.

Cette information doit être confirmée à NordNet par écrit.

Les nouveaux éléments d'identification seront transmis au Client par courrier.

Si le Client souhaite modifier ses éléments d'identification, il devra de même en demander cette modification par écrit, et les nouveaux éléments d'identification lui seront alors transmis par courrier.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée des Identifiants du Client, la responsabilité de celui-ci ne sera dérogée à l'égard de NordNet qu'à compter de l'information faite auprès de NordNet.

L'usage du Service offert par NordNet est un usage exclusif du titulaire et/ou de ses préposés à titre professionnel. Le service ne peut en aucun cas être cédé à des tiers à titre gratuit ou payant.

NordNet se réserve le droit de poursuivre les Clients qui ne respecteraient pas cette interdiction, comme prévu à l'article " Résiliation ".

La modification des éléments d'identification du Client ainsi que toute modification à apporter au dossier du Client sont faites gratuitement.

Il est précisé que tout usage des éléments d'identification du Client est fait sous son entière responsabilité.

A ce titre, NordNet rappelle d'une part, que tout Courriel adressé à partir de la messagerie du Client, sera considéré comme adressé par celui-ci et d'autre part, que tout site consulté à partir du(des) micro-ordinateur(s) du Client sera réputé avoir été consulté par celui-ci.

Le Client est autorisé à partager la connexion établie à partir d'un micro-ordinateur avec d'autres postes. En revanche, le Client ne doit pas générer de connexions simultanées à partir de différents postes en utilisant les mêmes éléments d'identification. .

On définit la connexion simultanée comme, soit l'utilisation des mêmes éléments d'identification sur plusieurs lignes distinctes au même moment et/ou à des intervalles de temps se chevauchant pour établir la connexion d'au moins deux (2) ordinateurs, soit l'utilisation de toute technique présente ou à venir permettant de lancer plus d'une connexion physique à la fois. Toute consommation constatée dans ce cadre entraînera la facturation à l'heure de toutes les communications pendant la durée de l'infraction constatée en plus du forfait applicable. De plus, NordNet pourra suspendre l'accès du Client.

La réactivation de l'accès suspendu de ce fait pourra être facturée d'un montant de dix (10) euros et NordNet pourra refuser de reconduire le bénéfice de la tarification au forfait du Client.

Article 6.2 - Précautions d'usages spécifiques à l'ADSL

Le Client reconnaît que Pack Expert est un service d'accès permanent à Internet, c'est-à-dire que le(s) micro-ordinateur(s) et/ ou le routeur est connecté dès lors que le(s) micro-ordinateur(s) et/ou le routeur est sous tension ; que dans ces conditions, il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels, notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers sur son(ses) micro-ordinateur(s) à quelque fin que ce soit, Internet n'étant pas un réseau sécurisé. NordNet propose au Client, indépendamment du forfait choisi, des moyens de protection détaillés aux articles " Règles et usages d'Internet " et " Antivirus " ci-dessous, ainsi que sur le site Securitoo.com (disponible à l'adresse suivante : <http://www.securitoo.com>).

Article 7 - Règles d'usage d'Internet

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites d'Internet décrites dans la présente clause et dans le Contrat, et reconnaît notamment :

- que le service d'accès à Internet, objet du Contrat, représente un service de connexion entre le(s) micro-ordinateur(s) et/ou le routeur du Client et le centre serveur de NordNet et qu'il ne porte pas sur le contenu des sites que le Client pourrait consulter, créer ou héberger. NordNet n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par Internet et n'exerce aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de son centre serveur, Tout site internet consulté à partir du(des) micro-ordinateur(s) du Client sera réputé avoir été consulté par ce dernier ;
- que le réseau Internet est une combinaison de plusieurs réseaux. NordNet ne contrôle en aucune manière le fonctionnement de ce réseau. Il ne peut être aucunement garant des performances techniques du réseau Internet et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ;
- que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels ;
- que la communication d'Identifiants et d'une manière générale de toute information jugée par le Client "confidentielle" est faite à ses risques et périls ;
- que les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété, un droit à l'image, un droit d'auteur, ou de manière générale par toute législation ou réglementation en vigueur. Le Client est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge, télécharge, stocke et transfère sur Internet ;
- qu'est interdit le fait de transmettre en connaissance de cause ou par négligence tout élément électronique et/ou logique via le Service NordNet qui causerait ou serait susceptible de causer un dommage de quelque nature, que ce soit aux systèmes informatiques de NordNet ou à d'autres utilisateurs du Réseau Internet.
- que la communauté des utilisateurs d'Internet a développé un certain nombre de codes de conduite, et notamment la Netiquette (disponible à l'adresse suivante : <http://netiquette.afa-france.com/> ou <http://web.ccr.jussieu.fr/ccr/Netiquette.html>), dont la violation peut avoir pour effet d'exclure le contrevenant de l'accès à certains sites Internet, NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ce fait ;
- qu'il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son(ses) micro-ordinateur(s), ses propres données ou logiciels, des intrusions éventuelles d'un tiers. NordNet propose à ce sujet, indépendamment de la formule d'accès Internet choisie par le Client, de souscrire une option Antivirus Firewall de la gamme Securitoo.com dont le détail peut être consulté sur le site Securitoo.com (disponible à l'adresse suivante : <http://www.securitoo.com>, rubrique " Antivirus Firewall ").

Article 8 - Courrier électronique

NordNet met à la disposition du Client vingt-cinq (25) adresses de Courriels et utilisera principalement le Courriel pour informer le Client de tout élément nouveau concernant ses accès et services.

Le Client sera libre de déterminer le nom composant l'adresse de ses boîtes à Courriels, à moins que le nom choisi ne soit indisponible (nom déjà utilisé par un autre internaute), qu'il ne porte atteinte à l'ordre public français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits de NordNet.

NordNet n'est pas tenu de réaliser une quelconque vérification à ce titre.

Toutefois, s'il est notifié à NordNet que le nom choisi par le Client est illicite, NordNet, dès lors qu'il ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer l'accès à l'adresse de Courriel du Client.

NordNet respectera par la suite, les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire, obligeant NordNet à supprimer l'adresse de courrier électronique litigieuse.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, NordNet bloque ou supprime l'adresse de Courriel concernée, elle ne sera redevable à votre égard, d'aucun dédommagement.

Le Client est informé que l'indisponibilité peut apparaître en cours de Contrat si NordNet change de nom notamment en cas de rapprochement avec un fournisseur existant.

Dans ce cas, outre le changement du nom du fournisseur d'accès, le Client sera obligé de changer la première partie de son adresse (partie de l'adresse avant le @).

Le Client supportera les conséquences de toute action d'un tiers relative à la licéité de son adresse de Courriel et notamment l'ensemble des frais et condamnation qui pourraient être imputés à NordNet à ce titre, à moins que les dommages causés ne l'aient été en tout ou partie, du fait de NordNet. Le cas échéant, NordNet assumera la part de responsabilité qui lui incombera.

La délivrance d'un courrier électronique est en principe instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de NordNet, liées à la nature du réseau Internet, que la transmission d'un courrier électronique puisse être différée dans le temps.

La société NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ce retard.

Le Client s'engage donc à doubler l'envoi du Courriel par l'envoi d'un courrier papier, si la correspondance émise revêt un caractère important.

De même, le Client s'engage à exiger de ses correspondants que tout message important, dont il est le destinataire, lui soit à la fois communiqué par Courriel et par courrier papier.

Le Client s'engage à consulter régulièrement ses boîtes aux lettres électroniques, afin qu'elles ne soient pas surchargées. Les boîtes à Courriels mises à la disposition du Client par NordNet ont une capacité limitée de vingt Mégaoctets (20 Mo). Une fois ce volume atteint, les messages reçus par le Client n'apparaîtront plus dans la boîte à Courriels surchargée et ne seront pas conservés sur le serveur de NordNet.

Les différentes boîtes à Courriels du Client sont personnalisées et par conséquent, indépendantes les unes des autres. Il ne pourra donc y avoir de report des messages d'une boîte à Courriels surchargée vers une autre.

Ainsi, en cas de saturation, le Contrat ne sera pas résilié mais NordNet sera dans l'impossibilité de fournir le service de Courriel au Client.

Il appartient au Client d'archiver sur son(ses) propre(s) ordinateur(s), les messages qu'il veut conserver.

Le contenu des messages adressés par le Client à partir de sa ou de ses boîtes aux lettres, ainsi que le contenu des messages qui lui sont adressés sont strictement personnels et sont soumis au secret des correspondances privées. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers par NordNet.

NordNet peut toutefois, dans le respect des textes sur l'interception des correspondances, communiquer le contenu des courriers électroniques de ses Clients aux autorités ou organismes compétents.

Le Client est averti que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée ou que le contenu du mail peut être modifié entre l'expédition et la réception.

La ou les boîtes aux lettres attribuées sont à usage exclusif du Client et/ou de ses préposés, dans un cadre familial ou professionnel.

Elles ne peuvent être cédées ou mises à disposition, que ce soit à titre gratuit ou payant, de tiers que dans le cadre du Service, le Client restant en tout état de cause seul responsable à l'égard de NordNet de sa ou ses propres boîtes aux lettres électroniques.

Le Client s'engage à ne pas pratiquer le publipostage ou " spamming " (c'est à dire, selon la définition de la CNIL, l'envoi massif, et parfois répété, de courriers électroniques non sollicités, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse électronique de façon irrégulière) à partir des adresses de Courriels dont il bénéficie, que ces Courriels soient à destination de la France ou de l'étranger.

En cas de non-respect de cette interdiction, NordNet se réserve le droit de résilier le Contrat sans préavis ni indemnité. Ceci comme prévu ci-après à l'article " Résiliation ".

En outre, le Client sera responsable de tous les dommages causés à NordNet ou à un tiers dans ce cadre.

NordNet se réserve également le droit de ne pas acheminer les messages dont la taille est supérieure à cinq (5) Mo (Méga Octets). Dans ce cas l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du ou des messages.

Toute résiliation de l'abonnement au service pourra entraîner l'effacement des Courriels stockés dans la ou les boîtes du Client.

Article 9 - Antivirus

Article 9.1 - Antivirus de messagerie

NordNet a mis en place une protection antivirus. Chaque Courriel reçu ou envoyé par l'une des adresses de Courriels du Client sera vérifié. En cas de détection d'un virus, le message ne sera pas acheminé ; NordNet adressera un Courriel à l'expéditeur et au destinataire les prévenant de l'existence du virus.

Il arrive que certains virus usurpent des adresses de Courriels pour se propager. Le cas échéant, NordNet sera susceptible d'envoyer au Client, dont l'identité a été usurpée, un Courriel l'informant du fait qu'il a expédié un message contenant un virus, alors même qu'il ne l'a pas envoyé.

De la même façon, NordNet enverra au Client, destinataire du message contenant le virus, un Courriel contenant des informations erronées quant à l'identité de l'expéditeur du message. En l'état de la technique, la société NordNet n'est pas en mesure de vérifier l'identité de l'expéditeur du message litigieux et, ne pourra, à ce titre, être tenue pour responsable de la transmission d'une information erronée.

NordNet procède régulièrement à la destruction des messages concernés.

Il est rappelé au Client que tout message revêtant un caractère important, émis par lui-même ou, dont il est le destinataire, doit être doublé par l'envoi d'un courrier papier.

Si le Client est destinataire du message, il pourra demander que le message lui soit transmis, par envoi d'un courrier type disponible auprès de NordNet précisant qu'il accepte les conséquences d'une telle transmission, sous réserve que le message n'ait pas été préalablement détruit.

Si le Client exige la transmission du message infecté par le virus, malgré la mise en garde de NordNet, le Client supportera seul toutes les conséquences qui y sont liées et les dommages que celle-ci pourrait causer à des tiers ou à -lui-même.

NordNet se réserve le droit de ne pas transmettre le message s'il juge qu'en raison de la présence d'un virus sa transmission est contraire aux lois et réglementations en vigueur.

Le Client est averti que pour des raisons techniques, NordNet peut être obligé de couper le service antivirus. Si possible, NordNet essaiera de prévenir l'internaute par Courriel ou par indication sur le site www.nordnet.fr.

Toutefois, NordNet ne peut pas offrir de garantie à ce titre.

Compte tenu de la nature et des fonctions antivirus et notamment de la haute technicité mise en œuvre et des caractères particuliers que présentent les virus informatiques, tant par l'apparition régulière de nouveaux virus que par les mutations observées sur les virus existants voire des caractères polymorphes de ceux-ci, le Client reconnaît que le service est fourni " en l'état " sans autre garantie que celle que ce service est à même d'identifier les virus correspondant à la liste à jour sur la base utilisée par NordNet ; ceci exclut la possibilité d'identifier tout virus dont le code ne serait pas strictement identique à celui ayant servi de base à l'établissement de la liste précitée.

NordNet exclut expressément toute garantie, explicite ou implicite, y compris de façon non limitative, les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, NordNet ne garantit pas que les fonctions de ce service correspondent aux besoins du Client ou que le fonctionnement du service sera ininterrompu, exempt d'erreur ou que tout défaut de fonctionnement du service sera corrigé.

De plus, NordNet ne garantit ni ne fait aucune déclaration concernant l'utilisation ou les résultats de l'utilisation du service.

Article 9.2 - Antivirus de la gamme Securitoo.com

NordNet propose également à ses Clients de s'abonner à l'Antivirus Firewall de la gamme Securitoo.com. La protection offerte par celui-ci est plus large que celle de l'antivirus standard. Notamment l'antivirus de la gamme Securitoo.com vérifie le contenu de tous les fichiers téléchargés et non pas seulement ceux reçus par Courriel.

Article 10 - Antispam

NordNet a mis en place, sur ses serveurs, une protection antispam, ayant pour objet d'aider le Client à filtrer les Courriels indésirables envoyés vers sa messagerie.

L'entête et le contenu de chaque Courriel reçu à l'une des adresses de Courriels du Client seront ainsi vérifiés par un programme automatique. Si le système antispam de NordNet considère un des Courriels reçus par le Client comme étant du spam, le message sera identifié par l'adjonction d'un " tag " (:-() dans l'objet du message.

Le Client aura alors la possibilité de paramétrer son logiciel de messagerie, pour que les messages comportant ce type d'entête soient placés dans un dossier spécial.

Il est rappelé au Client qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son utilisateur.

Compte tenu de la nature de la technologie employée, NordNet n'est donc soumise qu'à une obligation de moyens. Le Client reconnaît que le service est fourni " en l'état " sans autre garantie que celle que ce service est à même d'identifier les spams correspondant aux critères utilisés par NordNet. Par conséquent, ceci exclut la possibilité d'identifier tout spam ne correspondant pas strictement aux critères utilisés par NordNet.

Il est conseillé au Client de vérifier qu'un Courriel " légitime " ne figure pas parmi les Courriels marqués comme étant des spams, avant de les supprimer.

Le Client est averti que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, installé sur son(ses) micro-ordinateur(s), peut éventuellement entrer en conflit avec le service antispam proposé par NordNet.

Le Client est enfin informé que pour des raisons techniques, NordNet peut être obligé de couper le service antispam. Dans la mesure du possible, NordNet essaiera de prévenir ses Clients par une indication sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.nordnet.fr>).

Toutefois, NordNet ne peut offrir de garantie à ce titre.

Article 11 - Pages professionnelles

Le Client bénéficie d'un espace disque pour l'hébergement d'un site Internet de cent Mégaoctets (100 Mo) sous une adresse du type <http://pro.nordnet.fr/nomdelasociete>. Le Client déclare que le site hébergé et l'utilisation qui en sera faite, directement ou indirectement, n'enfreignent pas les droits des tiers, une réglementation applicable en France ou à l'étranger ou les dispositions du Contrat, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, ...), de droit à l'image, d'incitation à la haine raciale, de droit d'auteur, de droit des marques, ... (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

NordNet n'est pas tenu de réaliser une quelconque vérification à ce titre. Toutefois, s'il est notifié à NordNet que le site du Client contient un élément illicite ou un lien litigieux, NordNet, dès lors qu'il ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer l'accès au site.

NordNet respectera par la suite, les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire obligeant NordNet à suspendre ou fermer l'accès au site du Client.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, NordNet bloque ou ferme l'accès au site du Client, elle ne sera redevable à l'égard du Client, d'aucun dédommagement.

Le Client supportera les conséquences de toute action d'un tiers relative à la licéité de son site Internet, et notamment l'ensemble des frais et condamnation qui pourraient être imputés à NordNet à ce titre, même si la violation des droits d'un tiers aurait pu être détectée par les services de NordNet, à moins que les dommages causés ne l'aient été en tout ou partie, du fait de NordNet.

Le cas échéant, NordNet assumera la part de responsabilité qui lui incombera.

NordNet se réserve la possibilité d'apporter à ce service, sans aucune augmentation du prix de l'abonnement pour le Client, des modifications liées à l'évolution technique et d'augmenter à tout moment le volume de stockage alloué, moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours qui sera porté à la connaissance des Clients par un message envoyé sur leurs boîtes aux lettres électroniques personnelles.

Ces derniers auront alors la possibilité d'indiquer à NordNet les caractéristiques auxquelles il subordonne leur engagement.

En cas de dépassement par le Client du volume de stockage alloué, NordNet en informera le Client par Courriel et se réservera la possibilité de suspendre l'accès au site du Client ou, de facturer le dépassement au tarif de deux (2) euros par Méga-octet (Mo) supplémentaire et par mois, après avoir respecté dans l'un ou l'autre cas, un préavis de quinze (15) jours.

Il appartient au Client de conserver une copie de sauvegarde de tout élément constitutif de ses pages personnelles au cas où il serait nécessaire de les restaurer suite à un incident. NordNet ne fournit aucune garantie sur la conservation de ces éléments et le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité en cas de perte ou de détérioration.

Article 12 - Vente d'un modem et location maintenance d'un routeur

Article 12.1 Vente d'un modem

Article 12.1.1 - Livraison

La livraison est effectuée à l'adresse indiquée par le Client lors de sa souscription, soit par la remise du modem, soit en cas d'absence, par un simple avis de mise à disposition.

Article 12.1.2 - Transport

Les modems voyagent aux risques et périls du Client, quels que soient les modes de transport ou les modalités de règlement du prix du transport. Le Client s'engage à ne pas retarder la

réception. Il appartient au Client de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, dans les trois (3) jours de la réception des marchandises.

Article 12.1.3 - Réserve de propriété - Transfert de risques

La propriété du produit vendu ne sera transférée au Client qu'une fois le paiement intégral du prix effectué. Cependant, la charge des risques de détérioration, de perte ou de vol du produit sera transférée au Client dès l'expédition. Il devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

A défaut de paiement dans les délais convenus, NordNet pourra demander la restitution du modem. Dans ce cas, toute somme déjà payée par le Client sera conservée par NordNet à titre de dommages-intérêts.

Les modems sont fournis aux Clients dans la limite des stocks disponibles. En cas d'impossibilité pour NordNet de fournir le modem, objet du Contrat, dans un délai de trente (30) jours, le Client devra alors faire choix d'un autre mode d'abonnement proposé par NordNet ou demander l'annulation de son Contrat. Dans ce cas, l'ensemble des sommes versées par le Client lui sera remboursé.

Article 12.1.4 - Prix et Paiement

Le prix du modem, ajouté aux frais de mise en service, est spécifié dans le Formulaire d'abonnement.

Article 12.1.5 Clause résolutoire

En cas de résolution de la vente, le Client devra restituer le modem.

Article 12.2 - Option routeur en location-maintenance

En cas de choix de l'option location-maintenance du routeur, celui-ci est mis à la disposition du Client, mais reste cependant la propriété de NordNet.

Le Client assume en conséquence la responsabilité et les obligations inhérentes à sa qualité de gardien du routeur de NordNet. Le Client sera dans l'obligation de conserver de manière visible et durable les mentions de propriété apposées par NordNet sur le routeur placé sous sa garde.

Le Client doit être en mesure de donner à NordNet toutes les informations techniques nécessaires à l'installation du routeur. A défaut, NordNet ne pourra être tenue pour responsable d'une mauvaise installation due au non-respect de cette obligation d'information.

Le Client est responsable du paramétrage de son réseau local, et de la mise en place sur son site de la desserte interne entre la liaison de raccordement et le routeur. Cette desserte interne doit obligatoirement avoir été mise en place pour que NordNet puisse effectuer l'installation du routeur.

A tout moment, NordNet se réserve le droit de récupérer le routeur pour le remplacer par un autre matériel. En cas d'absolue nécessité, NordNet pourra également intervenir pour effectuer la maintenance du routeur. Le service d'Accès au réseau Internet pourra, dans ces deux hypothèses, être momentanément indisponible.

Article 12.3 - Installation chez le Client

Dans l'hypothèse où le Client est situé sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais, il peut bénéficier d'une installation sur site du modem ou éventuellement du routeur.

Article 13 - Option Adresse IP fixe

Le Client peut souscrire en sus de son " Pack expert " , un abonnement au service " Option Adresse IP fixe " .

La valeur de cette adresse IP est attribuée au Client lors de sa première connexion au service de NordNet. A chaque nouvelle connexion, NordNet attribuera au Client cette même adresse.

NordNet se réserve le droit de modifier la valeur de cette adresse en cas de déménagement du Client ou dans le cadre d'une évolution du service.

Il ne peut être fourni qu'une seule Adresse IP fixe par abonnement.

Les adresses IP fixes sont allouées dans la limite de leur disponibilité. En cas d'impossibilité pour NordNet de fournir une adresse IP fixe au Client, dans un délai de trente (30) jours, l'ensemble des sommes versées par le Client lui sera remboursé.

Article 14 - Services d'assistance

NordNet propose divers services d'assistance dans le cadre de son offre " Pack expert " , tels que consulting, installation à domicile, maintenance, ..., décrits sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.fr>).

Le seul objet de cette assistance est de permettre au Client de bénéficier du Service d'Accès à Internet de NordNet dans des conditions optimales et de lui permettre de se connecter au réseau internet.

NordNet ne pourra être responsable à quelque titre que ce soit pour ce qui concerne les services d'assistance décrits ci-dessus.

Article 15 - Responsabilité

NordNet est tenue, pour le fonctionnement de l'accès Internet fourni au Client, à une obligation de moyens.

Compte-tenu de son absence de maîtrise de l'ensemble des voies de communication utilisées pour l'acheminement des données, elle ne peut être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet.

Outre les points décrits dans l'article " Règles d'usage d'Internet " pour lesquels le Client reconnaît que NordNet ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque préjudice, NordNet ne pourra être tenu responsable des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manques à gagner, de pertes de données ou de privation d'usage subis par le Client ou par un tiers, que le Client agisse en responsabilité contractuelle ou quasi-contractuelle (faute) même si NordNet a été averti de l'éventualité de tels dommages.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de NordNet sera limitée au montant total que le Client a versé à NordNet pour l'abonnement en cause au cours des six (6) derniers mois.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations.

Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

Concernant les responsabilités du Client, il est précisé que :

- le Client est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même à NordNet, à ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants ou préposés, ou à des tiers du fait de son utilisation du service d'accès à Internet.

Toutefois, si les dommages ont été causés en tout ou partie, du fait de NordNet, NordNet assumera la part de responsabilité qui lui incombera. Le Client pourra, le cas échéant, être condamné à verser des indemnités à NordNet du fait des préjudices causés.

- NordNet dégage toute responsabilité en cas d'utilisation du service non conforme au Contrat ;

- NordNet ne pourra être tenu pour responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du Client du fait de l'usage du service d'accès à Internet fourni par NordNet et de tout service accessible via le réseau Internet. Toutefois, si les dommages ont été causés en tout ou partie, du fait de NordNet, NordNet assumera la part de responsabilité qui lui incombera ;

- NordNet n'est pas responsable, ni à l'égard du Client, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison :

- d'un des événements visés à l'article " Règles d'usages d'Internet ",
- d'un cas de force majeure tel que visé à l'article " Cas de force majeure ",
- du non-respect par le Client du Contrat,
- de l'utilisation par un tiers des données transmises, du service de messagerie et/ou des pages perso du Client,
- de la mauvaise installation des équipements et/ou logiciels par le Client,
- de la non communication ou de la communication erronée par le Client des informations requises ;

- Les éventuelles restrictions d'accès au réseau ou à des serveurs spécifiques connectés au réseau sont indépendants de la volonté de NordNet.

Il est également précisé que seul le Client est responsable de l'usage de l'accès au service d'accès à Internet et à tout service interconnecté. NordNet ne pourra en aucun cas être responsable du contenu des services fournis ou consultés par le Client, y compris ceux

accessibles via les annuaires ou moteurs, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les Clients et d'une manière générale de toute information consultée, fournie ou téléchargée par le Client.

NordNet n'exerce, en effet, aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des données transportées.

NordNet dégage toute responsabilité au niveau de la compatibilité, de la fiabilité, du fonctionnement, des logiciels autres que ceux fournis par elle-même. La consultation et la suppression des messages relèvent de l'entière responsabilité du titulaire.

NordNet ne saurait être responsable des conséquences de la saturation des boîtes à Courriel du Client. En cas de saturation, le Contrat ne sera pas résilié mais NordNet sera dans l'impossibilité de fournir le service de courrier électronique au Client, comme prévu à l'article " Courrier électronique ".

La responsabilité de NordNet ne saurait être engagée dans le cas de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique du Client. Le Client reste seul responsable de la protection de ses systèmes informatiques contre de telles intrusions.

Article 16 - Cas de force majeure

NORDNET NE POURRA ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DE L'ABSENCE D'EXECUTION DE TOUT OU PARTIE DU CONTRAT DUE A UN EVENEMENT DE FORCE MAJEURE SI CELUI-CI REMPLIT LES CONDITIONS LEGALES REQUISES POUR LA FORCE MAJEURE, NOTAMMENT DANS LE CAS DE PERTES DE DONNEES, TRANSACTIONS FAITES PAR LE BIAIS DU RESEAU INTERNET, INTERRUPTION DES SERVICES DE NORDNET OU DE L'ACCES AU RESEAU INTERNET OU, DEFAILLANCE DU MATERIEL DE RECEPTION OU D'EMISSION DONT NORDNET N'A PAS LA RESPONSABILITE.

POURRONT NOTAMMENT ETRE TENUS POUR CAS DE FORCE MAJEURE, LES EVENEMENTS D'INTERRUPTION, PANNE, SABOTAGE DES MOYENS DE TELECOMMUNICATION, INCENDIE, INONDATION, INTEMPERIES EXCEPTIONNELLES, AVARIES, EMEUTES, GUERRE, GREVE OU LOCK-OUT CHEZ SES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES, RETARD DE FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES, AINSI QUE LES INTERDICTIONS OU RESTRICTIONS DES AUTORITES PUBLIQUES A LA FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS,

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence.

Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du Contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

Article 17. Durée du Contrat

Le Contrat conclu pour une durée minimale de vingt-quatre (24) mois plus le mois en cours au jour de l'abonnement.

De même, en cas de modification technique de l'accès au Réseau Internet, sur la demande du Client telle que visée à l'article " Modification à l'initiative du Client ", une nouvelle période minimale d'abonnement de vingt-quatre (24) mois plus le mois en cours au jour de la modification technique effective, sera ouverte.

La période minimale de vingt-quatre (24) mois pourra être limitée à douze (12) mois plus le mois en cours au jour de la souscription de l'option, si le Client choisit de bénéficier de l'option " Engagement 12 mois ".

En conséquence, tout abonnement aura pour échéance, le dernier jour du mois.

A l'issue de la période minimale, l'abonnement sera tacitement renouvelé par périodes d'un (1) mois, sauf résiliation du Contrat à l'initiative de l'une des Parties, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au minimum trente (30) jours avant l'échéance de la période d'abonnement en cours, à l'autre Partie.

Toute résiliation sera effective à la fin du mois suivant celui de la réception par la Partie récipiendaire, de la lettre recommandée sus-visée.

Une possibilité de résilier le présent Contrat de manière anticipée est toutefois offerte au Client. Le Client devra, le cas échéant, respecter les conditions suivantes :

- Demande de résiliation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- Préavis de trente (30) jours : la résiliation sera effective à la fin du mois suivant celui de la réception par NordNet, de la lettre recommandée sus-visée,
- Restitution du routeur si le Client a souscrit à l'option " Routeur en location maintenance ",
- Paiement d'une somme de quatre-vingt-quinze (95) euros à titre d'indemnité pour la rupture anticipée du Contrat.

Le Client ne sera toutefois pas redevable des mensualités restant dues dans les cas suivants :

- en cas de modification de son adresse d'installation dans une zone où NordNet est dans l'impossibilité technique d'offrir le service souscrit ou, si le service de NordNet peut être techniquement offert mais nécessite l'utilisation d'un modem ou modem/routeur autre que celui initialement acquis ;

- en cas de résiliation du Contrat pour faute de NordNet dans les conditions fixées à l'article " Résiliation pour faute ".

Article 18. Tarifs et Paiement

Article 18.1- Tarifs

Les tarifs en vigueur des services d'Accès au réseau Internet proposés par NordNet (abonnement, modem, options et frais de mise en service) sont en libre consultation sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.fr>) et sur simple demande auprès de NordNet (coordonnées disponibles à l'article " Dispositions Générales "). En cas de modification de l'abonnement ou de renouvellement du Contrat, le tarif en vigueur sera celui

indiqué sur le site NordNet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.fr>) au jour de la modification ou du renouvellement.

Tout dépassement par le Client de l'espace disque mis à sa disposition par NordNet dans le cadre du " Pack expert " lui sera facturé. Pour la facturation de l'espace disque, est pris en compte l'espace disque maximum occupé par chaque utilisateur dans le mois considéré, arrondi au méga-octet (Mo) supérieur.

Le Client est tenu d'acquitter le prix du service fourni par NordNet, de la conclusion à l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, et ce, y compris si le Client n'installe, ni n'utilise pas le service.

Article 18.2 - Modalités de facturation et de règlement

Les Services d'Accès au réseau Internet de NordNet sont facturés par périodes de trois (3) mois.

Les abonnements sont facturés d'avance.

Lors de la première facturation, l'abonnement afférent au premier mois est facturé au prorata temporis, depuis la mise en service de la connexion.

Le Client s'engage à autoriser le règlement par prélèvement bancaire de toutes les sommes dues à NordNet au titre du Contrat, conformément aux tarifs indiqués dans les formulaires d'abonnement en ligne.

Le prélèvement automatique pourra être effectué dès l'émission de la facture par NordNet.

En cas de difficulté légitime pour le client, d'accepter un paiement par prélèvement, NordNet étudiera avec le client, la possibilité de mise en place d'un autre moyen de paiement.

NordNet n'activera pas la connexion avant la réception de l'autorisation de prélèvement bancaire.

La désignation d'un tiers-payeur nécessite l'accord préalable et exprès de NordNet, ainsi que du tiers-payeur et, n'exonère pas le Client de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers-payeur.

En cas de rejet par la banque du Client d'une demande de prélèvement établie conformément au Contrat par NordNet, le Client sera redevable envers NordNet de frais de rejet dont le montant est fixé à huit (8) euros.

En outre NordNet se réserve le droit de fermer l'accès Internet du Client.

Pendant le délai de réclamation des factures et selon l'état des techniques existantes, NordNet tient à la disposition du Client, les éléments justificatifs de toute facture qu'il doit acquitter.

En cas de litige sur l'espace disque occupé, NordNet pourra suspendre les possibilités d'accès jusqu'au complet règlement du litige.

A défaut de contestation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de la facture dans les huit (8) jours de sa réception, NordNet considérera que le Client a accepté ladite facture.

Toute contestation sera étudiée par NordNet dans la mesure où est expliqué de manière précise, les raisons de la contestation et que les raisons avancées peuvent constituer un motif de non paiement.

Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance non justifié comme prévu ci-dessus, entraîne, huit (8) jours après une mise en demeure restée infructueuse :

- de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que le Client doit à NordNet ;
- par ailleurs, à défaut de contestation de la facture comme prévu ci-dessus, NordNet pourra immédiatement, en cas d'impayé, suspendre l'exécution de tout service jusqu'au paiement complet des sommes que le Client lui doit ;
- l'application d'un intérêt à un taux égal à 12 % l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demie le taux de l'intérêt légal français.

Article 19. Résiliation

Après résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client accepte que NordNet récupère l'adresse IP et les matériels qui lui ont été concédés ou loués, pour lesquels NordNet récupère le plein usage. En cas de souscription à l'option " Routeur en location maintenance ", le Client s'engage par conséquent à restituer à NordNet le matériel mis à sa disposition pour les besoins de sa connexion au réseau Internet. Le routeur devra être restitué à NordNet en bon état de fonctionnement, par colis recommandé avec demande d'avis de réception. En cas d'obstacle, de refus, de destruction ou de perte du matériel qui soit imputable au Client, le matériel sera alors facturé au Client à sa valeur à neuf sur la base du tarif officiel du constructeur, tel qu'en vigueur au moment de la mise à disposition dudit matériel.

Article 19.1 - Période minimale

Le Contrat ne peut pas être résilié au cours de la période minimale de vingt-quatre (24) mois par l'une des Parties à moins que son cocontractant ne manque à ses engagements conformément à l'article " Résiliation pour faute ".

Le Client dispose toutefois de la possibilité de résilier le Contrat de manière anticipée par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours. La résiliation sera effective à la fin du mois suivant celui de la réception par NordNet, de la lettre recommandée sus-visée.

En cas de résiliation du Contrat par le Client avant la fin de la période minimale, une somme de quatre-vingt-quinze (95) euros sera facturé par NordNet au Client, à titre d'indemnité, à moins que la résiliation ne soit motivée par un manquement de NordNet ou en cas de modification de son adresse d'installation dans une Zone géographique où NordNet est dans l'impossibilité technique d'offrir le service souscrit ou, si le service de NordNet peut être techniquement offert mais nécessite l'utilisation d'un modem ou modem/routeur autre que celui initialement acquis.

Article 19.2 - Résiliation

Le Client peut résilier son abonnement par envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à NordNet, adressée au minimum trente (30) jours avant l'échéance de la période d'abonnement en cours.

La résiliation prendra effet à la fin du mois suivant celui de la réception par NordNet de la lettre recommandée du Client.

Article 19.3 - Résiliation pour faute

Le Contrat peut être résilié avant son terme par l'une des parties si l'autre manque à ses engagements. Dans ce cas, la partie qui veut résilier le Contrat devra, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements et lui donner un délai d'un (1) mois pour ce faire.

A l'expiration de ce délai, et si l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, elle aura droit de résilier le Contrat par une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre partie pourra résilier le Contrat de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En outre NordNet se réserve le droit de suspendre le Contrat, sans préavis ni indemnité, dans le cas où :

- un quelconque acte de piratage ou tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau a pour cause ou origine le compte du Client ;

- à la suite de la notification par les utilisateurs du Réseau Internet ou par les autorités compétentes que le Client fait un usage du Réseau Internet de nature à porter préjudice, à NordNet aux tiers ou, qui serait contraire à la législation en vigueur, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et, après vérification par NordNet ;

De plus, NordNet se réserve le droit de poursuivre le Client, s'il ne respectait pas les interdictions prévues par les présentes Conditions générales.

Le Client sera responsable de tout dommage causé à NordNet ou à un tiers du fait du non-respect de l'une de ces interdictions.

Toutefois si les dommages causés ont été, en tout ou partie, causés par NordNet, NordNet assumera sa part de responsabilité.

Article 20. Données personnelles

Article 20.1 - Traitement des données personnelles

Le Client accepte que NordNet traite, conserve et transmette les données personnelles comme indiqué ci-dessous.

NordNet se réserve le droit de transmettre l'ensemble des informations personnelles à toute autorité compétente ou à toutes personnes qui doivent être ou qui peuvent être légalement destinataires des informations.

A ce titre, le Client reconnaît donner à NordNet l'autorisation de transmettre tout ou partie des informations personnelles concernant le Client à un tiers, pour des opérations, sur le territoire français, de prospection, promotion ou de vente, ceci conformément aux législations applicables.

Toutefois, le Client pourra notifier à NordNet - par lettre ou Courriel - son opposition à la transmission et/ou la conservation des informations.

NordNet pourra néanmoins conserver certaines données afin de respecter ses obligations légales et réglementaires (notamment données de connexion au réseau internet).

De même, le Client ne pourra s'opposer à la transmission des informations si cette transmission s'avère indispensable au fonctionnement du service.

Le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant qu'il pourra exercer par lettre ou Courriel adressé à NordNet.

Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par NordNet disposent du même droit.

Le cas échéant, le Client s'engage à notifier à tout tiers dont les données personnelles ont été transmises par ses soins, les éléments repris au présent article et le Client s'engage à obtenir son consentement exprès et préalable aux opérations réalisées en application du présent article.

NordNet s'engage à ne pas procéder à des conservations, traitements et transmissions qui seraient contraires aux principes rappelés ci-dessus, à moins que la conservation ne soit imposée par la réglementation en vigueur.

De même, NordNet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisé.

Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet ne pourra être tenu responsable de l'accès ou de l'interception des données par une tierce personne.

Article 20.2 - Propriété des informations et base de données

Le Client reconnaît que NordNet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier.

Ces bases contiendront, en plus des informations que le Client a transmises à NordNet au titre du Contrat, toute information que NordNet aurait pu obtenir.

Article 21. Entrée en vigueur des Conditions Générales

Toute nouvelle version des Conditions Générales entrera en vigueur dès sa date de publication sur le site de NordNet (www.nordnet.fr), sur lequel cette date sera précisée.

Article 22. Dispositions diverses

Article 22.1 - Circulation du Contrat

Le Contrat ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit. NordNet pourra céder les droits et obligations qu'elle tient du Contrat librement à toute société.

Article 22.2 - Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

Article 22.3 - Tolérance

Le fait pour NordNet de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié au manquement du Client à l'une quelconque des obligations et engagements aux termes du Contrat, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

Article 22.4 - Intitulés

Les intitulés des articles du Contrat ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

Article 22.5 - Conditions spécifiques sur le Formulaire d'abonnement et Annexes

Les Conditions spécifiques et les Annexes sont incorporées par référence au Contrat et sont indissociables du Contrat.

Article 22.6 - Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par le Contrat seront réputées avoir été valablement délivrées au Client si elles sont adressées soit :

- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

· Pour NordNet : 111 rue de Croix - Château de la Bonnerie - 59510 HEM, (lieu où le consommateur peut présenter ses réclamations)

· Pour le Client : à l'adresse postale le concernant qu'il devra fournir à NordNet comme prévu dans les conditions spécifiques (Formulaire d'abonnement), et qu'il s'engage à maintenir à jour

.

- par Courriel aux adresses suivantes :

· Pour NordNet à " contact@nordnet.fr ",

· Pour le Client, à la première adresse de Courriel que lui aura fournie NordNet.

Tout Courriel sera réputé avoir été reçu sept (7) jours après son expédition par NordNet. Si le Client est dans l'impossibilité de consulter sa boîte à Courriels pendant au moins sept (7) jours, il devra en avvertir NordNet par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par Courriel.

Article 22.7 - Frais

Les parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par eux respectivement en relation avec le Contrat et les opérations qu'il prévoit y compris les honoraires et débours.

Article 23. Litige - Compétence juridictionnelle

NordNet respectera les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire et obligeant NordNet à suspendre le service.

La loi française sera seule applicable au Contrat à l'exclusion d'une part des règles de conflit prévues par la loi française et d'autre part, des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraires au Contrat.

Tout litige entre les parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Contrat sera soumis au tribunal de commerce de Lille (France) même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, si le Client a la qualité de commerçant.

A défaut, le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun.